



## WNE AWARDS - REGLEMENT

**JUNE 28-30, 2016**  
PARIS LE BOURGET – FRANCE

PARIS  
2016



### ARTICLE 1 – PRINCIPE DES AWARDS

A l'occasion du salon World Nuclear Exhibition 2016 (Salon International dédié à la communauté nucléaire civile), qui se tiendra du 28 au 30 juin 2016 à Paris Le Bourget, Reed Expositions France organise les WNE Awards pour récompenser les avancées les plus marquantes présentées sur le salon.

### ARTICLE 2 – CANDIDATS ADMIS

Seuls les exposants du salon World Nuclear Exhibition 2016 sont autorisés à présenter des projets aux WNE Awards. Dans le cas d'un dossier collaboratif entre plusieurs acteurs, il est indispensable qu'un des acteurs expose sur WNE 2016, qui sera nommé porteur du projet.

### ARTICLE 3 – NOMENCLATURE

Les projets présentés doivent correspondre à la nomenclature du salon (voir annexe).

Ils concourront dans 4 catégories :

- Innovation
- Sûreté nucléaire
- Excellence opérationnelle
- Management des compétences

L'organisateur se réserve le droit de supprimer une ou plusieurs catégories pour une raison de force majeure.

### ARTICLE 4 – DISTINCTIONS

3 nominés par catégorie seront connus début juin 2016 à la lecture des notes finales. Ils bénéficieront ...

- D'une mention en tant que nominé dans le WNE Tribune du mardi 28 juin
- D'une signalétique « nominé » sur son stand dès l'ouverture du salon
- D'une présentation du dossier lors de la cérémonie de remise des Awards avant l'annonce du gagnant

Pour les gagnants, un seul Award sera attribué dans chacune des catégories.

Un trophée sera remis à chaque gagnant qui bénéficiera aussi (en plus de la promotion offerte aux nominés)...

- D'une bannière « lauréat » à insérer sur les signatures d'email le soir de la cérémonie des Awards
- D'une mention dans le communiqué de presse des WNE Awards envoyé le soir de la cérémonie des Awards,
- D'une promotion sur la page dédiée aux WNE Awards sur le site internet de WNE,
- D'une mention dans le WNE Tribune du mercredi 29 juin,
- D'une mention dans la newsletter diffusée le soir du mardi 28 juin,
- D'une signalétique « lauréat » sur son stand à partir du mercredi 29 juin
- D'un point presse le mercredi 29 juin avec la presse au service de presse,
- D'une mention dans le rappel des gagnants 2016 sur l'espace exposants de WNE 2018 et sur le site internet de WNE 2018.

### ARTICLE 5 – CRITERES D'EVALUATION PAR LES JURYS

Pour l'attribution de ces WNE Awards, les critères suivants seront pris en compte :



Pour la catégorie **Innovation** : L'OCDE, dans son manuel d'Oslo

(<http://www.oecd.org/fr/sites/strategiedelocdepourlinnovation/definirlinnovation.htm>), privilégie quatre formes : les innovations de produit, les innovations de procédé, les innovations de commercialisation et les innovations d'organisation.

Critères pour l'étude des dossiers (sujets à modifications à la discrétion du jury) :

- Impact existant ou pressenti de l'innovation sur les pratiques et modes opératoires existants
- Existence ou possibilité d'une évaluation via un test terrain ou faisabilité industrielle constatée entre juin 2015 et juin 2018
- Potentialité de déploiement (caractère générique plus ou moins prononcé de la solution)
- Qualité de la présentation et du dossier

Pour la catégorie **Sûreté nucléaire** : La sûreté nucléaire est un terme définissant l'ensemble des activités ayant trait au maintien de l'intégrité des mécanismes, process, outils ou instruments contenant de la matière radioactive, permettant de garantir l'absence d'effets dommageables sur les individus et l'environnement.

Critères pour l'étude des dossiers (sujets à modifications à la discrétion du jury) :

- Capacité à répondre à une question significative de sûreté
- Universalité de la solution
- Accessibilité financière de la solution : Cost effectiveness
- Qualité de la présentation et du dossier

Pour la catégorie **Excellence opérationnelle** : L'excellence opérationnelle est une démarche systématique et méthodique menée dans l'entreprise pour maximiser les performances en matière de productivité, de qualité des produits, de fiabilité, de sûreté nucléaire et plus généralement de performance.

Critères pour l'étude des dossiers (sujets à modifications à la discrétion du jury) :

- Ancienneté de la démarche, écoute du client (interne ou externe) et prise en compte de ses attentes
- Gains acquis : value for the customer / Performance opérationnelle : capacité à coordonner et mener un projet dans le respect des Coûts / Délais / Qualité / Fiabilité
- Amélioration fondamentale du niveau de la qualité / fiabilité
- Universalité et collaboration internationale
- Capacité à générer des bonnes pratiques, création ou adjonction de compétences d'un tiers, bénéfiques commerciaux

Pour la catégorie **Management des compétences**, en anglais Knowledge Management, peut être définie comme une approche intégrée et systématique pour identifier, acquérir, transformer, développer, diffuser, utiliser, partager et préserver les connaissances pertinentes pour atteindre des objectifs définis.

La notion de Management des compétences a été introduite dans l'industrie nucléaire pour répondre au vieillissement de la main-d'œuvre de l'industrie nucléaire, au moment où la génération qui a conçu, commandé et exploité les centrales nucléaires a commencé à atteindre l'âge de la retraite. Les outils de Management des compétences pour acquérir et diffuser les compétences de cette main-d'œuvre vieillissante à ses jeunes remplaçants ont été mis en place.

Le Management des compétences va au-delà néanmoins de l'application classique de la vie d'une centrale nucléaire et devient aujourd'hui un élément clé des futurs critères de planification et de développement pour construire de nouveaux programmes.

Le Management des compétences est souvent décrit selon des catégories explicites, implicites et tacites.

- La notion de compétence explicite implique qu'elle est déclarée (à savoir que le sujet a conscience d'être porteur de cette compétence). Ce n'est pas un problème pour le porteur de cette compétence de parler des règles autour de ces compétences explicites apprises. Cette compétence est très souvent écrite dans des livres ou détaillée dans les programmes de formation liés aux tâches et fondés sur le savoir.



- La notion de compétence implicite est difficile de révéler, mais elle peut être enregistrée. Habituellement, les porteurs de compétences ne peuvent pas rappeler cette compétence par eux-mêmes, parce que l'information est trop évidente pour eux. Il est généralement possible de convertir les compétences implicites en compétences explicites grâce à de la documentation.
- La notion de compétence tacite est la plus difficile à transmettre. Les compétences tacites sont entièrement intégrées chez l'individu, enracinées dans sa pratique et son expérience, exprimées à travers l'exécution, et transmises par l'apprentissage et la formation.

Un programme de management des compétences réussi et solide dans l'industrie nucléaire doit répondre à ces trois catégories de compétences et doit se concentrer sur les individus et la culture organisationnelle pour stimuler et favoriser le partage et l'utilisation des connaissances. Il doit mettre en place des processus de qualité suffisants et des méthodes pour trouver, créer, garder et partager ces connaissances; et de la technologie appropriée pour stocker et rendre les connaissances et compétences accessibles aux employés actuels, ceux qui travaillent à distance et les futurs employés.

Critères pour l'étude des dossiers (sujets à modifications à la discrétion du jury) :

- Soutien de la part du comité de direction pour le programme de management des compétences – Mesures prises par le management pour soutenir activement ces pratiques qui sont connues pour influencer positivement le comportement des employés dans la récupération et la pérennité des programmes de management des compétences
- Qualité des procédures de récupération et de stockage des connaissances et compétences (tacites ou explicites) au sein de l'organisation et des procédures de maintien de leurs disponibilités et pertinences pour une utilisation future. Elle implique les concepts connexes de la récupération des connaissances et compétences, de leur conservation, stockage, récupération, accessibilité, identification et protection
- Procédures de partage et de transfert des connaissances et compétences - échange des connaissances et compétences au sein de l'organisation (directement ou indirectement) y compris les procédures de diffusion du savoir
- Procédures d'acquisition et d'adoption des connaissances et compétences - processus d'obtention et d'adoption de nouvelles connaissances et compétences externes (tacites ou explicites) au sein de l'organisation. Cela inclut les procédures d'identification et de sélection des connaissances et compétences en vue de leur acquisition
- Procédures de création et de validation des connaissances et compétences - création de nouvelles connaissances et compétences, généralement par le développement de connaissances et compétences supplémentaires, et validation au sein de l'organisation. Cela peut également inclure des procédures d'identification et de sélection des connaissances et compétences associées aux procédures de génération de connaissances et compétences internes
- Procédures d'utilisation et d'application des connaissances et compétences – Il s'agit du concept de l'utilisation interne de la connaissance et compétence organisationnelle (tacite ou explicite)
- Qualité de la présentation et du dossier

## ARTICLE 6 – FORMALITES DE CANDIDATURE

L'inscription se fait uniquement **en anglais** en ligne sur l'espace exposant personnel de la société.

Pour que l'inscription soit prise en compte, les candidats s'engagent **avant le 18 avril 2016** :

- A remplir le formulaire de candidature en anglais, se trouvant sur l'espace exposant accessible via le site Internet [www.world-nuclear-exhibition.com](http://www.world-nuclear-exhibition.com),
- A télécharger les pièces à joindre au dossier demandées dans ce formulaire (photos, un film, leur logo en haute définition, des communiqués de presse),

Tout exposant peut présenter aux WNE Awards jusqu'à 4 dossier maximum (2 dossiers maximum par catégorie) depuis son espace exposants personnel ouvert en février 2016.



Chaque dossier ne peut concourir que dans une catégorie.  
La date butoir de remise des candidatures est fixée au **18 avril 2016**

#### ARTICLE 7 – SINCERITE DES INFORMATIONS / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères dans le dossier et en particulier à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire à un jugement erroné.

En cas d'irrégularité, le Jury se réserve la possibilité de retirer un prix déjà attribué, de proposer que le projet concourt dans une autre catégorie ou de retirer le projet de la compétition, sans que le participant puisse faire de réclamation.

Les candidats ne peuvent présenter que des projets, produits, solutions ou système de leur fabrication ou conception ou dont ils sont parties prenantes.

Les participants garantissent l'organisateur que les projets, produits, solutions ou système qu'ils présentent ne portent pas atteinte aux droits des tiers

Les participants assument l'entière responsabilité de leurs projets, produits, solutions ou système et de leurs actes vis-à-vis des tiers, la responsabilité de l'organisateur ne pouvant, en aucune façon, être engagée. En cas de demande formulée par un tiers contre l'organisateur, au titre d'un acte ou de produits, solutions ou système d'un participant, le participant concerné indemniserà l'organisateur de l'ensemble des frais raisonnablement engagés par l'organisateur pour sa défense et des éventuelles condamnations qu'il aurait à subir.

#### ARTICLE 8 – JURYS

Pour chaque projet, produit ou service, un dossier complet est constitué comprenant tous les éléments d'information nécessaires pour éclairer le jugement du Jury : le dossier de participation complété par l'exposant, les photos/visuels en haute définition, la documentation contenant les caractéristiques techniques du projet, produit, solution ou système, les documents complémentaires éventuels.

Chaque jury sera composé de 8 membres maximum et d'un président.

Les membres des jurys viendront de minimum 6 nationalités différentes. Dans chaque jury, les membres relèveront d'organismes différents. Si l'organisme ou la société d'un membre du jury concoure, ce dernier ne pourra participer à la notation du dossier de sa société ou organisme.

La liste des membres du jury n'est connue qu'à l'intérieur de chaque jury et des équipes dirigeantes de Reed Expositions France, de WNE et de l'AIFEN.

Les décisions du Jury concernant l'attribution des prix sont souveraines et sans appel.

Chaque membre de jury devra remplir une grille de notation sur différents critères. L'organisateur soumettra au président du jury une grille d'évaluation qu'il sera libre d'adapter à son sujet et qui restera exclusivement à la connaissance des membres du jury et qui ne sera communiquée à aucune autre personne physique ou morale (y compris l'organisateur). Le président du jury a toute liberté d'organiser des conférences téléphoniques pour communiquer avec ses membres.

Chaque membre de jury s'engage à ne pas envoyer de copies des dossiers à quelque personne que ce soit et à ne divulguer le nom d'une société qui concoure sous aucun prétexte et à ne divulguer aucune information sur le choix du jury avant la remise officielle des WNE Awards.

#### ARTICLE 9 – PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats seront proclamés le mardi 28 juin 2016 lors de la cérémonie des Awards dans la salle des panel discussions, de façon à permettre à chaque lauréat d'y faire référence au cours du salon et à les diffuser auprès des médias.





#### ARTICLE 10 – CONDITIONS D'UTILISATION DES INFORMATIONS

Les noms et descriptions des projets, produits ou services admis à concourir et quand ils sont nominés pourront faire l'objet avant et pendant le salon d'une communication spéciale auprès de la presse et des professionnels.

Toute référence commerciale ou publicitaire à un prix reçu à ces Awards devra préciser l'intitulé exact de celui-ci, l'année d'attribution, le logo de WNE et spécifier la catégorie dans laquelle l'Award a été décerné.

#### ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux WNE Awards suppose une acceptation totale de toutes les clauses du présent règlement, sans possibilité d'en contester les termes et les résultats.

La décision du jury ne peut être réfutée. En acceptant les conditions de participation, l'exposant accepte la décision du jury sans possibilité de recours.

#### ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont titulaires ou ont obtenu des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les biens / créations / marques qu'ils présentent, l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires à leur présentation aux Awards. L'organisateur n'accepte aucune responsabilité dans ce domaine.

Ils autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre d'information et de communication liées aux Awards et/ou au salon, leur nom et prénom, les coordonnées complètes de leur société, la description qu'ils auront fournie de leurs projets, produits, solutions ou système, sans pouvoir prétendre à aucun droit ou rémunération quelle qu'elle soit.

Les participants autorisent l'organisateur à photographier à titre gratuit leurs projets, produits, solutions ou système et à reproduire et représenter, pour la durée de vie des droits concernés, à titre gracieux et sur tout territoire, les projets, produits, solutions ou système qu'ils présentent, dans les outils de communication des Awards et/ou du salon (Internet, guide de visite, cartons d'invitation, plan visiteurs, vidéo promotionnelle...) comme plus généralement sur tous supports destinés à la promotion des Awards et/ou du salon (photographie sur les Awards et/ou le salon à paraître dans la presse classique ou Internet, émission de télévision réalisée sur/ lors des Awards et/ou du salon, sans que cette liste soit limitative).

Les participants garantissent à l'organisateur qu'ils ont obtenu des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les produits, solutions ou systèmes qu'ils présentent, l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires pour les utilisations précitées.

#### ARTICLE 13 – MODIFICATION OU ANNULATION DES AWARDS

L'annulation ou le report du salon ainsi qu'un faible taux de participation entraînerait de plein droit l'annulation des WNE Awards, l'organisateur ne pourrait alors être tenu pour responsable.

Le candidat assume la totalité des risques liés à la non réalisation éventuelle des Awards et notamment la charge exclusive des frais qu'il aura engagé en prévision des Awards.

#### ARTICLE 14 – MODIFICATION OU DU REGLEMENT / INDIVISIBILITE

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire au bon déroulement des Awards.

La nullité, pour quelque cause que ce soit, de tout ou partie de l'une des dispositions du présent règlement n'affectera en aucune manière les autres dispositions de celui-ci. En pareil cas, l'organisateur s'engage à mettre en place de bonne foi la conclusion d'une disposition ayant dans toute la mesure du possible un effet équivalent.



## ARTICLE 15 – CONTESTATIONS - PRESCRIPTIONS

Dans le cas de contestation, quel qu'en soit l'objet, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur, avant toute procédure, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la réception de ladite lettre sera irrecevable.

Conformément à l'article 2254 du Code civil, les parties conviennent de fixer à un an (1 an) le délai de prescription des droits et actions relatifs à la responsabilité que l'organisateur est susceptible d'encourir soit de son propre fait, fût-ce d'un préposé, soit du fait d'un tiers, quelle qu'en soit la cause. Ce délai courra à compter de l'expiration du délai de 15 jours prévu à l'alinéa précédent.

LES RELATIONS ENTRE LES PARTICIPANTS ET L'ORGANISATEUR SONT EN TOTALITE ET EXCLUSIVEMENT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATION LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPETENT

## ANNEXE - NOMENCLATURE

### ○ EXPLOITANT ÉLECTRICIEN

#### FOURNISSEUR DE TECHNOLOGIE

- Réacteur
- Turbine
- Cycle du combustible

#### CONSEIL & INGÉNIERIE

- Conception
- Génie civil
- Sismologie
- Topographie
- Gestion des déchets radioactifs
- Design
- Electronique
- Mécanique
- Modélisation & calculs
- Réalisation & expérimentation de prototypes

#### CONSTRUCTION

- Bâtiment
- Echafaudage
- Isolation
- Luminaire
- Manutention lourde

### FABRICANT – PRESTATAIRE

- Matière, outillage & composants
- Matériel électromagnétique de forte puissance
- Maintenance
- Logistique & transport
- Contrôle, certification & inspection
- Traitement des déchets
- Déconstruction & démantèlement
- Sécurité
- Radioprotection
- Instrumentation & contrôle-commande
- Equipements des réseaux électriques et équipements électriques

### INGÉNIERIE SYSTEMES - SERVICES

- Architecture des systèmes
- Contrôle commande
- Conduite de process
- Imagerie numérique
- Modélisation, simulation, algorithme
- Réseau de communication
- Systèmes d'information / Gestion du risque
- Système d'exploitation

### ○ AUTORITÉ DE SURETÉ

#### ○ ORGANISME GOUVERNEMENTAL

#### RECHERCHE

- Fusion
- Fission
- Réduction de radioactivité

#### ○ ENSEIGNEMENT & FORMATION

#### ○ APPLICATIONS MÉDICALES

#### INSTITUTION FINANCIÈRE & ASSURANCE

- Banque & fonds d'investissement
- Assurance

#### ○ ASSOCIATION (Cluster...)

#### ○ MEDIA